

---

**Nombre de membres  
en exercice:** 14

**Séance du 11 juillet 2025**

**Présents :** 11

**Votants:** 12

L'an deux mille vingt-cinq et le onze juillet l'assemblée régulièrement convoquée le 11 juillet 2025, s'est réunie sous la présidence de

**Sont présents:** Yves ANDREUX, Fatma ARDA, Etienne BILLARD, Jean-Charles BRIDET, Clémence GILABERT, Valérie GRANGER, Frédéric IAMETTI, Yasminah LAMURE, Pascal LARGE, Guy RANCHIN, Anne TRICO

**Représentés:** Nathalie LACOUR par Pascal LARGE

**Excuses:** Pierre COUTURIER

**Absents:** Kévin JUILLARD

**Secrétaire de séance:** Guy RANCHIN

---

**ORDRE DU JOUR :**

Approbation du procès-verbal du 06 juin 2025

**DÉLIBÉRATION :**

1- Attribution du marché pour l'aménagement du centre-bourg comprenant : l'acquisition d'une parcelle permettant la création de six places de stationnement. L'aménagement du parvis de la mairie et de l'espace d'accueil de l'école communale avec construction d'un espace de convivialité abrité. La sécurisation de la rue de la Mairie par création d'une zone partagée 20km/h sur laquelle sera implantée un cheminement protégé dédié à l'accès à l'école communale.

**LA VIE COMMUNALE :**

- 1- Repas du 14 juillet
- 2- Aménagement du Centre Bourg - travaux 2025 : rapport d'analyse des offres
- 3- DETR : Aménagement du Centre Bourg - arrêté de notification
- 4- Fresque : analyse des devis
- 5- Jurys d'assise
- 6- Etat civil

**1. DÉLIBÉRATION**

**Attribution et signature du marché pour l'aménagement du centre-bourg comprenant : La création de six places de stationnement. L'aménagement du parvis de la mairie et de l'espace d'accueil de l'école communale avec construction d'un espace de convivialité abrité. La sécurisation de la rue de la Mairie par création d'une zone partagée 20km/h sur laquelle sera implantée un cheminement protégé dédié à l'accès à l'école communale.**

**- DE\_2025\_022**

Attribution du marché d'aménagement du parvis de la mairie et de son environnement.

Au terme de l'appel d'offres c'est l'entreprise Eiffage qui est la mieux disante.

Le conseil à l'unanimité décide donc d'attribuer le marché à Eiffage.

Voir la délibération jointe.

**2. LA VIE COMMUNALE**

## **2. 1 TRAVAUX**

### **2.1.1 Parvis mairie et son environnement**

- Enfouissement : la SMEE sous-traitante du SYDESL devait commencer les travaux le 7 juillet. Il y aura du retard, 7 jours ouvrés probablement.
- Démolitions : il était prévu de récupérer les matériaux de l'ancien préau de l'école pour le reconstruire dans l'école. Malheureusement les tuiles étaient devenues très fragiles et pire encore les bois de la charpente (pannes, solives, voliges) en sapin non traité, âgés de 120 ans étaient très attaqués par les insectes xylophages et définitivement inaptes au réemploi, voire dangereux en l'état.
- GRDF : le repositionnement du compteur gaz alimentant la mairie, l'école et le restaurant scolaire se fera en plusieurs phases (25/07/2025 ; 30/07/2025 ; 22/08/2025 ; 01/09/2025 et 04/09/2025).
- Suite des démolitions : par l'entreprise Cortambert, courant août.
- Début des travaux Eiffage : septembre, pour une durée de 2 à 3 mois. Les résines sur la rue de la Mairie se feront en 2026 lorsque la température extérieure le permettra.
- pergola : positionnée côté « maison Bouriette » destinée à abriter les écoliers et les manifestations organisées sur le parvis, consultations en cours pour du spécifique, pose en fin de chantier.

Pendant la durée des travaux l'accès à l'école se fera par le portail de la « maison Bouriette ».

Les revêtements en béton bouchardé seront impérativement interdits à toute circulation pendant 30 jours après pose (dernier trimestre 2025).

Le Maire déclare que ces désagréments passagers seront, il l'espère avec conviction, oubliés lorsque la mairie l'école et leur environnement auront revêtu un nouvel habit digne de ce qui a déjà été fait depuis 20 ans (salle des fêtes en 2006) pour équiper, embellir et valoriser le village.

### **2.1.2 Voiries**

Réalisation d'un enduit sur la partie haute du Chemin de la Dame (en partage avec Loché) et route de Loché à la rue des Buchardières : courant juillet.

### **2.1.3 Subventions liées aux travaux**

La DETR (Dotation d'Équipement Des Territoires Ruraux) demandée pour le projet d'aménagement du parvis de la mairie et de son environnement été accordée pour un montant de 121.600 €.

Cette somme sera perçue une fois les travaux achevés. Ils sont donc dans un premier temps à financer en totalité et en TTC (TVA récupérable en 2027).

### **2.1.4 Fresque "Bienvenue à Vinzelles"**

En remplacement de l'existante qui après 20 ans d'exposition est très dégradée.

Le enfants de CM2 ont réalisé un projet. Après discussion il est retenu que :

- ce projet soit peint sur un panneau mobile qui pourra ensuite être positionné dans l'école et non pas à l'emplacement actuel ; 4 artistes ont été consultés le choix du style sera débattu lors d'un prochain conseil ;

- chaque conseiller pourra faire pour le prochain conseil de septembre une proposition (thème, style, couleurs ...). Il faudra alors choisir parmi ces propositions.

## **2.2 ANTENNE RELAIS Bouygues – SFR**

Dossier d'information sur notre site Vinzelles71 depuis le 21 mai 2025.

Positionnée sur la parcelle où est implanté le réservoir du Syndicat des Eaux de la Petite Grosne (Buchardières).

La Déclaration de Travaux correspondante à été transmise à notre service instructeur de MBA.

Les recours de tiers pourront être formulés, pendant 2 mois, à partir de l'affichage sur le terrain de la « décision de non opposition », si celle-ci est accordée.

Madame de Lostente a adressé le 23 juin un mail à « Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux » par lequel elle formule des objections à la pose de cette antenne. Ce mail est remis à chacun et chacune des conseillers et conseillères présents.

Le Maire précise que le déploiement des antennes relais de téléphonie mobile répond à un programme national, qu'il n'y a pas d'arguments recevables issus du PLU (plan Local d'Urbanisme) à y opposer, et que comme dit ci-dessus les éventuels recours administratifs et de tiers pourront se faire en temps voulu.

## **2.3 14 JUILLET**

Yasminah Lamure a fait le programme (qui, quoi, quand) de la mise en place dès dimanche 18 h et lundi 9h.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h10.  
Prochain conseil municipal vendredi 05 septembre 2025



